Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602186-20251218-2025_12_099-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 Décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 13
Votants : 14
Procuration : 1

REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué le onze décembre s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry – BROHAN Paul – DRUGEON Marie Christine – HUGUEL Yves JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis PANHALEUX Firmin - PIQUET Joseline – POSSÉMÉ André.

Absente excusée : GAUCHER Aline

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : Aline GAUCHER donne pouvoir à Yves HUGUEL

Secrétaire de séance : William LEBEDEFF

♦♦♦♦♦♦♦♦

Date d'affichage en mairie : le 29 décembre 2025
Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 29 décembre 2025

♦♦♦♦♦♦♦♦

2025-12-09_Occupation de parcelles propriétés de la commune – convention d'occupation du domaine communal

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, Questembert Communauté met à disposition ou loue
des parcelles situées en zones agricoles ou encore en zones d'activités.
Ainsi le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des contrats nouveaux, ou à renouveler, ou ayant fait l'objet de modifications, ou étant arrivés à terme.
Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, la commune peut mettre à disposition gratuitement ou louer des parcelles situées en zones agricoles.
Vous trouverez ci-dessous une parcelle faisant l'objet de modification (promesse de bail).

Exploitation	Exploitant	Siège de l'exploitation	Parcelles concernées	lieux	Type de bail	Surface	Commentaire
GFA de l'Espérance	ROLLO Samuel et Jean-Baptiste	L'Espérance St Martin sur Oust 56200	ZH0004 (J et K)	Le haut du champ du bourg	Bail à ferme	8 190 ca	

Stéphane Jéhanno demande pourquoi ce terrain n'est pas proposé aux agriculteurs de la commune……*Ce terrain était exploité par un agriculteur de la commune qui cède son exploitation à l'exploitation citée ci-dessus.*
Les élus souhaitent qu'un montant soit demandé à l'exploitant de 80 € par an pour la superficie de 8 190 ca.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602186-20251218-2025_12_099-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité contre la gratuité, décide :
-De mettre en place un bail à ferme avec l'exploitant ci-dessous
-D'appliquer un montant de 80 euros par an pour la superficie totale
-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent

(Pour : 1 - contre (la gratuité) : 10 (F.Panhaleux-A.Possémé-R.Monnier-P.Brohan-W.Lebedeff-J.Piquet-T.Autran-Y.Huguel-C.Manhès-MC.Drugeon) - Abstention : 3(A.Gaucher-D.Bonne-S.Jéhanno))

Le Secrétaire de séance
W.LEBEDEFF

Fait et délibéré en séance publique,
les jours, mois et an ci-dessus,
Le Maire,



D.BONNE